

Nombre de membres élus au Bureau : 55	Membres en fonction : 55	Membres présents : 33	Absent(s) excusé(s) : 17	Absent(s) : 5	Pouvoir(s) : 5
---------------------------------------	--------------------------	-----------------------	--------------------------	---------------	----------------

Date de convocation : 16 mai 2023

Vote(s) pour : 38
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 22 mai 2023,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Vice-Président de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Pascal GAUTHIER.

Point n°2023-05-22-BD-12 :

Soutien à la conférence théâtralisée sur les "faux en art" - IUT de Metz, Université de Lorraine.

Rapporteur : Madame Anne FRITSCH-RENARD

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération du Conseil métropolitain du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil au Bureau,
VU la stratégie métropolitaine de l'enseignement supérieur, de la recherche, de l'innovation et de la vie étudiante 2022-2026 adoptée par le Conseil métropolitain du 28 février 2022,
VU la demande formulée par l'Université de Lorraine,
VU le Budget Primitif 2023,
CONSIDERANT que le projet de conférence théâtralisée sur « les faux en art » concourt à la promotion de la culture scientifique sur le territoire métropolitain,

DECIDE d'attribuer une subvention de 3 500 € à l'Université de Lorraine au titre du soutien de la conférence théâtralisée sur « les faux en art »,

DECIDE que la subvention sera versée en une fois, dès notification de la délibération et, les justificatifs suivants :

- rapport d'activités, ou bilan moral, de l'opération
 - bilan financier de l'opération visé par un représentant qualifié de l'établissement bénéficiaire et son agent comptable
 - articles de presse/ web faisant mention de l'aide apportée par l'Eurométropole de Metz.
- devront être communiqués, dans un délai de 12 mois.

A défaut de réalisation de l'évènement, de communication des justificatifs ou d'utilisation de la subvention pour l'opération projetée, le remboursement de celle-ci sera exigé.

Metz, le 23 mai 2023

Le Secrétaire de séance

Pascal GAUTHIER
Directeur Général des Services



Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation
La Secrétaire Générale

Marjorie MAFFERT-PELLAT

Résumé de l'acte

057-200039865-20230522-2023-05-DB12-DE

Numéro de l'acte : 2023-05-DB12
Date de décision : lundi 22 mai 2023
Nature de l'acte : DE
Objet : Soutien à la conférence théâtralisée sur les "faux en art" - IUT de Metz, Université de Lorraine
Classification : 7.5 - Subventions
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 25/05/2023
Numéro AR : 057-200039865-20230522-2023-05-DB12-DE
Document principal : 99_DE-12.pdf

Historique :

25/05/23 10:24	En cours de création	
25/05/23 10:26	En préparation	Catherine DELLES
25/05/23 15:27	Reçu	Catherine DELLES
25/05/23 15:28	En cours de transmission	
25/05/23 15:28	Transmis en Préfecture	
25/05/23 15:36	Accusé de réception reçu	